

Sortie du 3 Mars 2020

Le RDV :

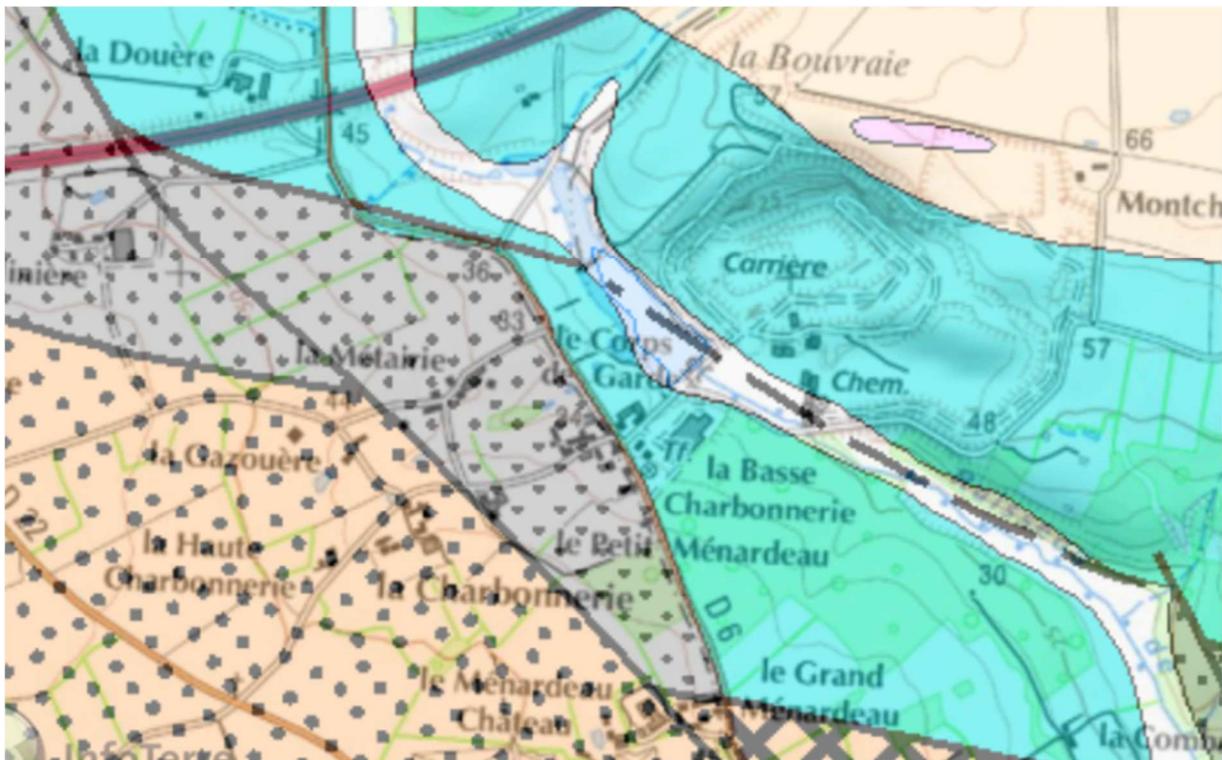
Le RDV est fixé à **9h30 le mardi 3 mars 2020** dans la carrière "HERVE" de Ingrandes sur Loire (49) .

La carrière est à gauche de la D723 (de Varades à Angers) ... à La Riottière, tourner à gauche : le lieu de rdv est sur le **parking** à coté des batiments d'accueil, **à l'intérieur de la carrière HERVE de "La Bouvraie" à INGRANDES sur LOIRE (49)**



Informations sur la sortie :

L'entreprise "Herve" , qui est basée à Saint Aubin de Luigné (49) , exploite cette carrière de spilite pour la valoriser en granulats ; sur la carte géologique ci-dessous la SPILITE de la formation de "La Romme" est en bleu ... avec au dessus , en ocre , des formations d'une série schisto-gréseuse et volcanique datées de l'ordovicien et du dévonien.



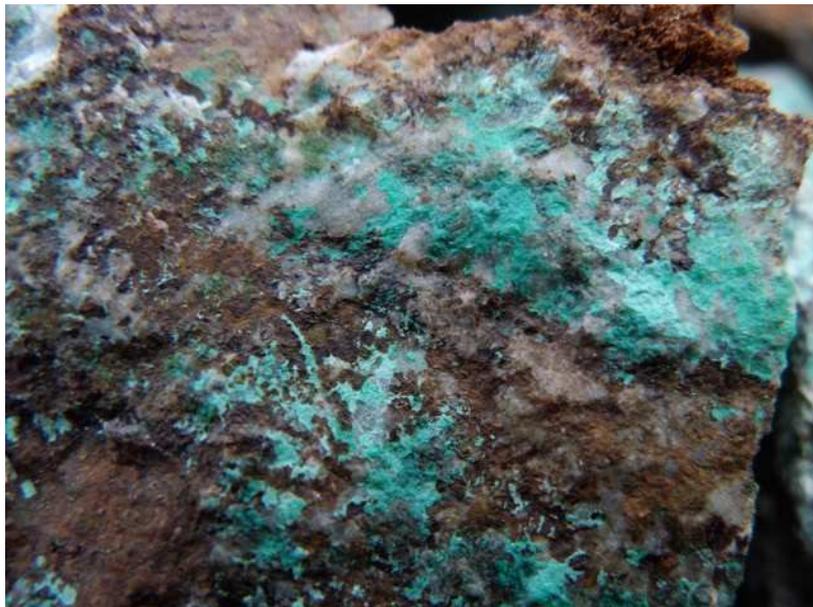
* La **SPILITE** est une roche magmatique basique , analogue au BASALTE , de couleur vert bleu à vert sombre qui, en fait, provient de coulées sous-marines (comme sur les grandes dorsales océaniques par ex.) métamorphiséesnous avons notamment déjà rencontré cette roche à Pierre-Bise (Beaulieu sur Layon 49), lieu assez proche géographiquement , sur des terrains qui appartiennent à la même formation géologique ...

* Certainement consécutifs à des dépôts de fluides hydrothermaux secondaires dans les failles et filons , on peut rencontrer dans cette roche : de la **Calcite** (carbonate de calcium) en de très nombreuses cristallisations , de la **Dolomite** (carbonate de calcium et de magnésium avec dolomie) en prismes losangiques appelés "rhomboèdres" et autres cristallisations , de la **Pyrite** et même rarement de la **Malachite** (carbonate de cuivre hydraté) , de l'aragonite en gerbes , jaspé et calcédoine en tout une bonne douzaine de minéraux ont été répertoriés dans cette carrière .

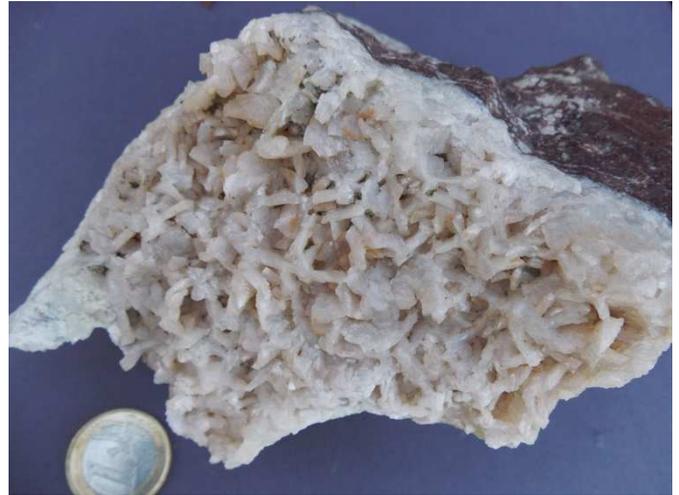
La Spilite , la Dolomite et la Calcite nous concoctent tout un panel de roches aux couleurs assez variées :



Avec donc aussi quelques traces possibles, mais pas retrouvées de façon récente, de **Malachite** (comme à "Pierre Bise") :



Quelques images pour illustrer les diverses cristallisations de **DOLOMITE** qu'on rencontre à "La Bouvraie" :



Petit exemple en images de différentes cristallisations de **CALCITE** (carbonate de calcium) retrouvées dans cette carrière (encore une fois c'est loin d'être exhaustif) ...





A Savoir ... Consignes :

- *Carrière en activité : équipements usuels de sécurité **obligatoires** , respect des consignes du chef de carrière, c'est une sortie **réservée aux adultes** (suivant la convention) ... terrain forcément plutôt boueux .
- *Les géodes peuvent être au sol, dans des blocs de roches, ou bien sûr en front de taille (....!) , il faut donc de quoi creuser , taper , casser et concasser ... ensuite de quoi observer et ensuite de protéger dans le sac à dos ou caissettes .

Plus + :

* Pour info : une **convention** qui fixe les modalités de nos visites dans les carrières "HERVE" a été négociée, approuvée et ensuite signée par (presque) tous les adhérents ... elle donne à L'Anpf ainsi qu'à tous ses adhérents comme à l'entreprise "Hervé" des droits et des devoirs lors de nos recherches .

Voici donc quelques règles élémentaires rappelées par l'entreprise :



À vos côtés pour construire

REGLES DE PRUDENCE ET DE CIRCULATION SUR LES SITES HERVE SAS

L'autorisation d'accès aux sites HERVE S.A.S. est strictement conditionnée par les règles suivantes :

- Obligation de remplir le cahier de présence le jour et à l'heure de la visite (arrivée et départ) ;
- Obligation de porter les équipements de protection individuelle (chaussures, casque, vêtement/gilet haute visibilité, etc.) ;
- Obligation de respecter les voies d'accès et les limites de zones de visite (à 5m minimum du bord des fronts de taille, ravines et bassins) ;
- Obligation de respecter les règles de circulation et la priorité au personnel d'exploitation (toujours s'assurer que les conducteurs d'engin vous ont vus !) ;
- Obligation de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de propreté (pas de détritus) ;
- Interdiction de pénétrer dans l'aire d'évolution des engins (respecter une distance de 5m minimum) ;
- Interdiction d'accéder aux installations de carrière (bâtiments, engins, locaux électriques, etc.) ;
- Interdiction d'escalader les fronts de taille ;
- Interdiction de se présenter et de circuler sur le site en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants.

Tout manquement à l'une ou l'autre de ces règles sera passible de l'expulsion du groupe de participants au complet.

Centrales à béton

• Châteauneuf
Tél. : 02 40 81 17 37

• Ancenis
Tél. : 02 40 83 28 04

• Derval
Tél. : 02 40 07 08 79

Carrières

• Saint-Amand-Long
Tél. : 02 41 39 20 86

• Villiers-Charlemagne
Tél. : 02 43 07 20 05

• Saint-Amand-Orléans
Tél. : 02 40 28 47 22

• Chambray
Tél. : 02 41 35 11 02

Laboratoire

• Juigné-des-Moutiers
Tél. : 02 40 55 50 01

La Direction.

* Et comme bien souvent , je sollicite tout un chacun pour faire parvenir les photos des trouvailles significatives afin de les transmettre, le cas échéant, au personnel de la carrière qui apprécie toujours cette petite attention .

J-Luc Talneau , février 2020